

Département de
Loire-Atlantique

Arrondissement de
Saint-Nazaire

Ville de PORNICHET

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille dix-sept,
Le 8 mars, à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique,
sous la présidence de Monsieur Jean-Claude PELLETEUR, Maire.

Étaient présents les Conseillers Municipaux : MM. et Mmes PELLETEUR, DONNE, LE PAPE, BEAUREPAIRE, LOILLIEUX, DEUX, DESSAUVAGES, GUGLIELMI, LEVESQUE, DAGUIZE, JARDIN, BOUYER, SAILLANT, FRAUX, ALLANIC, RUSSELL, POUSSET, PRUKOP, SIMON, HUCHET, CAZIN, CORNETI, BELLIOU, CARNAC, DUBOIS, ROBIN, TRICHET, BERTHELIER.

Date de convocation

2 mars 2017

A l'exception de :
Madame MARTIN a donné pouvoir à Monsieur PELLETEUR.
Monsieur GILLET a donné pouvoir à Madame LOILLIEUX.
Madame CHERON a donné pouvoir à Madame PRUKOP.
Monsieur CHESNEAU a donné pouvoir à Madame LEVESQUE.
Madame CHUPIN a donné pouvoir à Madame LE PAPE.

Date du
Conseil Municipal

8 MARS 2017

Formant la majorité des membres en exercice.

Conformément à l'article L2121-15 du Code général des collectivités territoriales, Monsieur ALLANIC est nommé secrétaire de séance, et ceci à l'unanimité des membres présents.

Nombre de
conseillers

En exercice 33

Présents ---- 28

Votants ----- 33

19/ FESTIVAL PORNICHET DEAM'BULLE – CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE L'ESPACE CULTUREL LECLERC GUERANDE ET LA VILLE DE PORNICHET – APPROBATION ET AUTORISATION DE SIGNATURE

RAPPORTEUR : Madame LE PAPE, adjointe au Maire

EXPOSE :

La Ville de Pornichet organise un nouvel événement autour du livre et de la lecture sous la forme d'un festival consacré à la bande-dessinée. Le projet est porté conjointement par les équipes de la Médiathèque et de Quai des Arts en association avec les différents services de la Ville.

Reçu à la
Sous-Préfecture de
Saint-Nazaire le :

La première édition de cette nouvelle manifestation culturelle se déroulera du 7 au 9 avril 2017.

Publié le :

La réussite d'un salon de bande-dessinée est largement associée aux séances de dédicaces qui attirent un large public. Les visiteurs du salon achètent sur place les albums de bande-dessinée qu'ils font ensuite dédicacer par les auteurs présents.

Certifié exact,
Pour le Maire,
Frédérique MARTIN,

1^{ère} adjointe
au Maire

L'Espace culturel Leclerc de Guérande est un acteur local important qui contribue à faciliter l'accès à la culture pour tous grâce notamment à une offre large de bandes-dessinées. Il possède les moyens logistiques, humains et financiers pour installer un espace de vente d'une taille conséquente au sein du site du festival afin de créer une attractivité supplémentaire pour le public amateur de bande-dessinée et répondre à la demande liée aux dédicaces.

C'est pourquoi la Ville de Pornichet a proposé à l'Espace culturel Leclerc de Guérande d'être partenaire de l'édition 2017 du festival en lui proposant d'être le vendeur exclusif des albums des auteurs qui dédicaceront dans le hall des paris de l'hippodrome.

En contrepartie de la mise à disposition d'un espace de vente dans le hall des paris de l'hippodrome et de la mise en avant du partenariat dans les différents supports de communication du festival, l'Espace culturel Leclerc effectuera un apport d'une valeur de 3 000 € sous la forme de marchandises et/ou d'un versement financier selon les besoins du festival.

L'exclusivité accordée à l'Espace culturel Leclerc de Guérande est limitée aux auteurs qui dédicaceront dans le hall des paris ce qui garantit aux libraires et éditeurs indépendants l'exclusivité de la vente d'albums des auteurs présents sur leur propre stand.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la convention de partenariat avec l'Espace culturel Leclerc de Guérande telle que présentée en annexe.

DELIBERATION :

⇒ Vu le projet de convention ci-annexé,
⇒ Vu l'avis de la Commission culture – patrimoine en date du 28 février 2017,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et se prononçant conformément à l'article L2121-20 du Code général des collectivités territoriales.

DECISION :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- Approuve la convention de partenariat avec l'Espace culturel Leclerc de Guérande telle que présentée en annexe.
- Autorise Monsieur le Maire, ou Madame LE PAPE, à la signer et à en assurer l'exécution.
- Précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget correspondant.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
Pour le Maire,



Frédérique MARTIN,
1^{ère} adjointe au Maire